



# 12<sup>e</sup> édition d'Agrimax : les 25, 26 et 27 octobre prochains

Ce rendez-vous professionnel de l'élevage du Grand Est soufflera sa douzième bougie, cette année. Organisé fin octobre, ce salon a permis d'envisager une nouvelle dimension aux manifestations d'élevage.

**E**n effet, l'ensemble du Parc des Expositions (20.000 m<sup>2</sup> couverts) est mis à disposition des différentes espèces pour organiser une dizaine de concours bovins, des présentations ovines, équinés avec la présence d'un foodtruck Viande Chevaline sur les trois jours et plusieurs ventes aux enchères sans oublier l'aviiculture. Agrimax rassemblera plus de 1.850 animaux en 2023.

L'ambition collective est de faire d'Agrimax, le troisième salon professionnel d'élevage de France avec une ouverture sur l'Europe.

Au sein de ce salon, les objectifs sont de favoriser la promotion et le développement des activités d'élevage, et plus largement de l'agriculture du Grand Est.



Cette année, Agrimax rassemblera plus de 1.850 animaux.

## Les ovins mis à l'honneur

Avec près de 1.900 animaux présents, toutes espèces confondues, les ovins seront mis à l'honneur, cette année, avec plus de 420 animaux.

Trois rings de concours et présentation, un grand concours de tonte, la remise des Trophées de l'Agriculture, plusieurs conférences sur les trois jours de salons

(programme disponible sur demande) dont la transmission des exploitations, la production d'énergie et la gestion de la ressource en eau, tels sont les ingrédients majeurs de cette douzième édition.

La convivialité sera au

Chambre d'agriculture de la Moselle - Service élevage  
Tél. 03 87 66 12 45

frederique.founas@moselle.chambagri.fr ou francoise.bolzinger@moselle.chambagri.fr

**Retrouvez la Chambre d'agriculture dans le Hall A, et cette année seront mis en avant sur notre stand :**

- le plan «Ambition Eleveurs, pour un élevage compétitif et durable en Grand Est» porté par la Région Grand Est et par la Chambre Régionale d'agriculture,

- CAP 50 : «une autre vision pour la transmission anticipée dès 50 ans», une nouvelle prestation proposée par la Chambre d'agriculture de la Moselle,

- le logiciel Mes P@rcelles, outil de traçabilité de vos interventions et de pilotage réglementaire et économique de l'exploitation.

**N'hésitez pas à venir nous retrouver !**

rendez-vous : les temps d'échanges avec les éleveurs, les exposants et lors des conférences, ne manqueront pas.

## L'agriculture sera-t-elle électrique en 2050 ?

Les objectifs de production d'énergies renouvelables placent l'agriculture comme un acteur majeur de la transition énergétique.

Quelles sont les perspectives du mix énergétique en 2050 ? Quelle sera la place du biométhane dans ce mix ? Comment l'électrification de l'agriculture va-t-elle s'opérer ?

Vous vous interrogez sur ces évolutions au sein de votre exploitation et du monde agricole ?

Venez nous retrouver sur le salon Agrimax

Mercredi 25 octobre de 13h00 à 14h30

Salle de conférence n°3

pour échanger et débattre avec l'ENSAIA, ENEDIS et GRDF

# En société, n'hésitez pas à faire une vraie AG

**L'assemblée générale en société est souvent subie plus que voulue. Elle constitue pourtant un passage obligé dans la vie sociétaire et dans les relations entre associés. Laissons Alice Fauquet, juriste à la Chambre d'agriculture de la Moselle, rappeler les règles essentielles et l'utilité de l'assemblée générale annuelle.**

- Bonjour Alice, dans quel cadre s'inscrit la tenue de l'assemblée générale ?

- «Une société, quelle qu'en soit la forme, existe à travers plusieurs documents : des statuts, un compte bancaire spécifique, une comptabilité et des assemblées générales. Elles sont dites extraordinaires lorsqu'elles conduisent à modifier les statuts, et ordinaires lorsqu'elles renvoient à la vie courante de la société. Une AG ordinaire au moins doit être réalisée chaque année, souvent sous la houlette du comptable...de préférence en présence des associés. Le registre des AG comporte des feuillets numérotés qui doivent être signés par tous les associés.

- Quels sujets doivent être abordés ?

- «L'AG est un moment clé qui mérite de ne pas se limiter à un simple formalisme répété d'année en année. Dans l'idéal, un ordre du jour doit être établi à l'avance, les asso-

ciés sont invités à se réunir de préférence dans un lieu neutre. Se réunir dans la salle à manger des parents de l'associé majoritaire du GAEC peut ainsi mettre mal à l'aise certains associés... Les comptes sont présentés et commentés aux associés, les résultats sont expliqués, les rémunérations des associés sont discutées et fixées.»

- Ne pas éviter la bombe à retardement des comptes associés !

- «Le suivi des comptes associés est un des sujets incontournables : Quel est leur montant ? Comment ont-ils été alimentés ? Comment évoluent-ils depuis plusieurs exercices ? Comment peuvent-ils encore évoluer ? Y a-t-il des écarts importants entre associés, comment les expliquer, etc...Créditeurs ou débiteurs, les comptes associés sont souvent obscurs pour nombre d'associés qui ne comprennent pas pourquoi on en est arrivé là, avec le risque de mettre en péril le fonctionnement de

la société...voir de laisser partir des associés sans un euro en poche...».

- Peut-on évoquer d'autres sujets ?

- «Je préconise d'organiser l'AG autour de 2 temps. Un premier regard sur le passé avec l'analyse de l'exercice écoulé, de son résultat et de ses conséquences. A mon sens, le 2e temps est tout aussi, sinon plus

important. Il s'agit entre associés, de se tourner vers demain, de se projeter, d'échanger sur les projets et mettre en évidence les éléments partagés ....et les points de divergence. C'est le moment de se confronter, de prendre des décisions qui vont engager le groupe. C'est d'autant plus important que l'on se trouve

à des moments charnières : arrivée ou départ d'un associé, projets d'investissements, changements d'orientations, difficultés personnelles ou financières...»

- Faut-il profiter d'un regard extérieur ?

Oui absolument. La majorité des AG sont purement formelles et tournent autour du simple constat du passé, sans oser aborder les sujets sensibles et qui peuvent fâcher. Compte tenu des enjeux en termes de relations de personnes, d'équilibres économiques, de capitaux, l'AG ne doit pas être prise à la légère. Je conseillerai donc de l'aborder avec le regard extérieur d'un conseiller d'entreprise et/ou d'un juriste, au moins 1 fois tous les 2 ans. Quand on voit les impasses dans lesquels sont arrivés certains groupes, ce n'est pas une dépense inutile, mais plutôt un investissement vite rentabilisé !».



**Une Assemblée Générale permet de se confronter, de prendre des décisions qui vont engager le groupe.**